



## Demande d'allocations familiales pour personne exerçant une activité lucrative

indépendante

salariée

agricole ?  oui  non  
10/23 10/22

agricole ?  oui  non  
12/1 10/1

### 1) Données de la personne requérante

Nom/Prénom: \_\_\_\_\_ (756.../13 chiffres)  
Rue/No: \_\_\_\_\_ No d'assuré: \_\_\_\_\_  
NPA/Lieu: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_  
Etat civil: \_\_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_ dès : \_\_\_\_\_  
Depuis: \_\_\_\_\_ No de téléphone: \_\_\_\_\_  
E-Mail: \_\_\_\_\_

### 2) Enfants, y compris ceux en formation jusqu'à 25 ans

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe		No d'assuré
			M	F	
1.	_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
2.	_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
3.	_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Autres informations sur les enfants Adresse (Rue/No/NPA/Lieu/Ville/Pays)	vit dans le ménage du requérant		enfant du conjoint	enfant recueilli	enfant adoptif
	oui	non	oui	oui	oui
1. enfant _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. enfant _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. enfant _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3) Données du/de la conjoint(e)/partenaire vivant avec la personne requérante

Nom/Prénom: \_\_\_\_\_ (756.../13 chiffres)  
Date de naiss.: \_\_\_\_\_ No d'assuré: \_\_\_\_\_  
Nationalité: \_\_\_\_\_ dès : \_\_\_\_\_  
 sans activité lucrative depuis \_\_\_\_\_ Raison (chômage, etc.) \_\_\_\_\_  
 Personne de condition indépendante Lieu d'activité: \_\_\_\_\_  
Le revenu annuel brut est-il supérieur à CHF 7'050.- (2013 : CHF 7'020.-) ?  oui  non  
Salarié(e) d'un employeur non soumis au régime d'allocations familiales  (10/21)  
Salarié(e)  Agricole ?  oui  non  
Statut de séjour  Permis \_\_\_\_\_  Frontalier  Requérant(e) d'asile  
Employeur : \_\_\_\_\_ occupé(e) depuis: \_\_\_\_\_  
y.c. adresse : \_\_\_\_\_

Le salaire mensuel brut est-il supérieur à CHF 587.- (2013 : CHF 585.-) ?  oui  non

Le salaire mensuel brut est-il supérieur à celui de la personne requérante?  oui  non

Autres activités salariées ?  oui  non

Si oui, emploi pour lequel le revenu le plus élevé est réalisé (y.c. adresse complète de l'employeur).

#### 4) Données concernant l'autre parent (si pas identiques avec la personne citée au chiffre 3)

valables pour tous les enfants mentionnés au chiffre 2

valables uniquement pour les enfants des lignes \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ du chiffre 2

(756.../13 chiffres)

Nom/Prénom: \_\_\_\_\_

No d'assuré: \_\_\_\_\_

Rue/No: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

NPA/Lieu: \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_ dès : \_\_\_\_\_

Etat civil: \_\_\_\_\_ dès : \_\_\_\_\_

No de téléphone: \_\_\_\_\_

sans activité lucrative depuis \_\_\_\_\_

Raison (chômage, etc.) \_\_\_\_\_

Personne de condition indépendante

Lieu d'activité: \_\_\_\_\_

Le revenu annuel brut est-il supérieur à CHF 7'050.- (2013 : CHF 7'020.-) ?  oui  non

Salarié(e) d'un employeur non soumis au régime d'allocations familiales  (10/21)

Salarié(e)  Agricole ?  oui  non

Statut de séjour  Permis \_\_\_\_\_  Frontalier  Requérant(e) d'asile

Employeur : \_\_\_\_\_ occupé(e) depuis: \_\_\_\_\_

y.c. adresse : \_\_\_\_\_

Le salaire mensuel brut est-il supérieur à CHF 587.- (2013 : CHF 585.-) ?  oui  non

Le salaire mensuel brut est-il supérieur à celui de la personne requérante?  oui  non

Autres activités salariées ?  oui  non

Si oui, emploi pour lequel le revenu le plus élevé est réalisé (y.c. adresse complète de l'employeur).

#### 5) Situation professionnelle de la personne requérante

Pour les personnes salariées :

Le revenu annuel brut est-il supérieur à CHF 7'050.- (2013 : CHF 7'020.-) ?  oui  non

Salarié(e) d'un employeur non soumis au régime d'allocations familiales  (10/21)

Salarié(e)  Agricole ?  oui  non

Statut de séjour  Permis \_\_\_\_\_  Frontalier  Requérant(e) d'asile

Occupé depuis \_\_\_\_\_

Durée du contrat de travail \_\_\_\_\_ Taux d'activité \_\_\_\_\_

Lieu de travail \_\_\_\_\_ Genre d'occupation \_\_\_\_\_

Le salaire mensuel brut est-il supérieur à CHF 587.- (2013 : CHF 585.-) ?  oui  non

Employeur \_\_\_\_\_ No d'affilié \_\_\_\_\_

Êtes-vous apparenté avec l'employeur?  oui, lien de parenté? \_\_\_\_\_  non

Autres activités salariées ?  oui  non

Si oui, emploi pour lequel vous réalisez le revenu le plus élevé :

Adresse complète de l'employeur \_\_\_\_\_ Taux d'activité \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Durée du contrat de travail \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Pour les personnes de condition indépendante : No d'affilié : \_\_\_\_\_

Le revenu annuel brut est-il supérieur à CHF 7'050.- (2013 : CHF 7'020.-) ?  oui  non

En cas d'activité indépendante agricole :

Exploitation agricole en région : de plaine  de montagne

Activité agricole en tant que : exploitant  membre de famille

Activité principale: \_\_\_\_\_ employeur : \_\_\_\_\_

Activité accessoire : \_\_\_\_\_ employeur : \_\_\_\_\_

Si les deux parents exercent une activité lucrative indépendante, qui bénéficie du revenu le plus élevé provenant uniquement de cette activité ?  la personne requérante  l'autre parent

Êtes-vous au chômage?

oui, prestations versées par la caisse \_\_\_\_\_

non

Depuis quelle date demandez-vous les allocations familiales? \_\_\_\_\_

Qui a perçu jusqu'à présent les allocations familiales? \_\_\_\_\_

Jusqu'à quelle date? \_\_\_\_\_

Percevez-vous ou une autre personne, déjà des allocations familiales pour un ou plusieurs enfants?

oui  non

valable pour tous les enfants mentionnés au chiffre 2

valable uniquement pour les enfants des lignes \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ du chiffre 2.

Remarque : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**En répondant correctement à toutes les questions, vous faciliterez un traitement rapide de votre demande.**

**Les soussignés certifient que les données de ce questionnaire sont véridiques. Toute indication contraire à la vérité est punissable d'amende ou d'arrêt. Chaque enfant ne donne droit qu'à une allocation auprès d'une seule caisse ou d'un seul employeur. Les allocations touchées indûment doivent être restituées. La caisse doit immédiatement être avisée si les données de ce questionnaire, notamment l'état des enfants à charge, subissent un changement.**

**AUCUN PAIEMENT D'ALLOCATIONS SANS L'AUTORISATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES !**

Lieu et date

Signature de la personne requérante

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

En cas d'activité lucrative salariée :

Par sa signature, l'employeur atteste avoir contrôlé les indications de l'employé.

Lieu et date

Sceau et signature de l'employeur

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Documents à remettre

Général	Copie du livret de famille ou certificat de mariage et de naissance(s) des enfants/actes de reconnaissance (avec les données des parents et de l'enfant) ; Avis de radiation de la dernière caisse d'allocations familiales.
Etrangers	Copie des permis d'établissement ou de travail de tous les membres de la famille vivant en Suisse.
Pour les enfants âgés de plus de 16 ans	Copie du contrat d'apprentissage, dûment signé (approuvé) par la commission d'apprentissage ; Copie de l'attestation définitive d'immatriculation de l'institution de formation ; Copie de l'attestation concernant le revenu acquis pendant un éventuel stage ; Copie de l'attestation médicale pour enfant(s) infirme(s).
Pour les enfants vivant à l'étranger	Attestation de l'institut compétent en matière d'allocations familiales.
Autres documents	Dispositif du jugement officiel de séparation ou de divorce (pages dès lesquelles figurent les décisions prises concernant la garde, l'autorité parentale, etc.) ou convention de séparation ; Convention d'entretien pour les enfants de parents non-mariés ou décision de la justice de paix concernant l'autorité parentale ; Copie du contrat d'accueil; Copie de l'attestation d'adoption définitive, délivrée par le Service de l'enfance et de la Jeunesse (pour les enfants adoptés en Suisse).
En cas de chômage de la personne requérante	Attestation de la caisse de chômage, indiquant depuis quelle date la personne est inscrite et depuis qu'elle date elle perçoit des indemnités de chômage.
En cas de chômage De l'autre parent	Attestation de la caisse de chômage, indiquant depuis quelle date, il ou elle est inscrit(e) et si il ou elle perçoit des allocations familiales.

## Informations diverses

- En cas de remise incomplète des documents ou informations nécessaires au traitement de la demande, la caisse de compensation se réserve le droit d'effectuer une demande d'information complémentaire.
- En cas de demande de prestations pour plus de 3 enfants, les enfants supplémentaires doivent être inscrits sur un deuxième formulaire de demande.

La détermination du droit aux allocations familiales s'effectue selon les dispositions de la Loi fédérale du 24 mars 2006 sur les allocations familiales, ainsi que sur la Loi fribourgeoise du 26.09.1990 sur les allocations familiales.

Il ne peut être alloué plus d'une allocation par enfant.

Lorsque plusieurs personnes peuvent faire valoir un droit aux allocations familiales pour le même enfant en vertu de la législation fédérale, le droit aux prestations est reconnu selon l'ordre de priorité suivant:

- a) à la personne qui exerce une activité lucrative ;
- b) à la personne qui détient l'autorité parentale ou qui la détenait jusqu'à la majorité de l'enfant ;
- c) à la personne chez qui l'enfant vit la plupart du temps ou vivait jusqu'à sa majorité ;
- d) à la personne à laquelle est applicable le régime d'allocations familiales du canton de domicile de l'enfant ;
- e) à la personne dont le revenu soumis à l'AVS et provenant d'une activité lucrative dépendante est le plus élevé ;
- f) à la personne dont le revenu soumis à l'AVS et provenant d'une activité lucrative indépendante est le plus élevé.

Lorsque les deux parents sont assurés dans deux cantons différents, la caisse pour allocations familiales du canton du domicile des parents et des enfants preste la première. Un complément d'allocation peut, cas échéant, être demandé auprès de la caisse pour allocations familiales compétente de l'autre canton.

Les prescriptions spéciales prévues par la loi fédérale (LAFam) ou la loi cantonale sur les allocations familiales (LAFc) et leurs règlements d'exécution demeurent réservées. Infos sous : [www.caisseavsfr.ch](http://www.caisseavsfr.ch)